Secteur des déchets dangereux : l'Autorité de la concurrence autorise le rachat du groupe MTF (groupe Flamme) par la société Séché Environnement, sous réserve d'engagements

Publié le 27 novembre 2026

Le 28 mai 2026, la société Séché Environnement a notifié à l'Autorité son projet d'acquisition du groupe MTF. À l'issue de l'examen de l'opération, l'opération a été autorisée sous réserve d'engagements présentés par Séché Environnement afin de répondre aux risques d'atteinte à la concurrence identifiés par l'Autorité. L'engagement principal consiste en la cession d'un site d'incinération de déchets dangereux du groupe MTF situé à Chauny, dans l'Aisne. Cette cession s'accompagne de la conclusion d'un contrat de traitement de déchets dangereux solides permettant au repreneur du site de Chauny d'accéder, dans des conditions transparentes et non discriminatoires, à des capacités réservées sur le site d'incinération du groupe MTF situé à Vendeuil, dans l'Aisne. Ces engagements visent à maintenir une alternative crédible et complète pour les producteurs et collecteurs de déchets dangereux ayant recours à des services d'incinération dans le Nord de la France.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 27 NOVEMBRE 2026

Secteur des déchets dangereux : L'Autorité de la concurrence autorise le rachat du groupe MTF (groupe Flamme) par la société Séché Environnement, sous réserve d'engagements

Lire le communiqué de presse